

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'AVIS 43-201 RELATIF AU RÉGIME D'EXAMEN
CONCERTÉ DU PROSPECTUS ET DE LA NOTICE ANNUELLE**

ET

Capital A77 inc.

Nom de l'émetteur

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus définitif de l'émetteur susmentionné en date du 29 mars 2004 a été visé par les autorités de l'*Alberta* et du *Québec*.

Fait à Montréal, le 1er avril 2004.

L'Agence nationale d'encadrement
du secteur financier (aussi connue
sous le nom « Autorité des marchés
financiers »),

(s) Marie-Christine Barrette
Marie -Christine Barrette
Chef du Service du financement des
sociétés

Projet SEDAR n° :614774

DÉCISION N^o : 2004-MC-1087

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 614774

DOSSIER N^o : 22567

Objet : Capital A77 inc. (la « Société »)
Demande de visa

Vu la demande présentée le 19 février 2004;

Vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») octroie le :

visa pour le prospectus du 29 mars 2004 de Capital A77 inc. concernant les placements suivants :

- 5 000 000 d'actions ordinaires à 0,20 \$ l'action;
- une option de rémunération incessible visant 500 000 actions ordinaires auprès du placeur pour compte; et
- 705 000 options d'achat d'actions ordinaires auprès des administrateurs et dirigeants de la Société.

Fait à Montréal, le 1er avril 2004.

(s) Marie-Christine Barrette
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des
sociétés

LAU/ale